



Sens interdit et fleches blanches

Par **r decoster**, le **04/06/2008** à **17:58**

bonjourrrnJe me suis fait verbaliser comme circulant en sens interdit sur un parking de centre commercial.rnrnJe n ai pas franchi les panneaux de sens interdit situés à l opposé du centre commercial seulement pas respecté les flèches blanches marquées au sol.rnrnPour info forte pluie rendant la visibilité délicate et utilisation de cette voie sur environ 30 MètresrnrnQue puis je faire rnrnma demande d exonération a été refusée par le commissariat d epolicerrnMerci

Par **frog**, le **04/06/2008** à **20:35**

[citation]Que puis je faire[/citation]rnPayer ?

Par **JamesEraser**, le **05/06/2008** à **17:59**

Sur un parking privé à usage public, le code de la route s'impose. De facto, la signalisation routière qui y est implantée doit être respectée.rnFrog a raison. Vous pouvez affûter votre stylo.rnCordialement

Par **Tisuisse**, le **10/06/2008** à **23:34**

L'amende est de classe 4. L'agent verbalisateur vous a remis en mains propres votre avis de PV, donc vous avez 3 jours pour payer l'amende minorée de 90 €. A partir du 4e jour, elle

passé à 135 € (amende forfaitaire) puis au 45e jour, elle monte à 375 € (amende majorée). Si vous contestez, et c'est votre droit, l'amende fixée par le juge peut grimper jusqu'à 750 € maxi + une suspension de votre permis pour 3 ans maxi (les 2 maxi sont rarement appliqués) mais de toute façon, ce sera ensuite 4 points en moins sur votre permis.